

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

Mairie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le trois septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des associations en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick JOUFFLINEAU, Pauline BOSCHER (arrivée à 21h30), Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY

Absents excusés : MM. Jean-Marc VARIN, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU

Date des convocations : 27 août 2020

Date d'affichage : 10 septembre 2020

Madame Fabienne LENOËL remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur Jean-Marc VARIN, conseiller municipal de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Monsieur Benoît LAVARDE pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- SDEM50 : groupement d'achat électricité
- Mise en place des commissions de contrôle des listes électorales
- Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités des adjoints

DÉLIBÉRATION 2020 - N°09/01 : SAINT-LÔ AGGLO : DÉSIGNATION DU MEMBRE DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Par délibération du 16 juillet 2020, le conseil communautaire de Saint-Lô Agglo a approuvé la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et sa composition.

Cette commission est composée de 78 membres, répartis entre les communes au prorata du nombre d'habitants, avec au minimum un représentant par commune.

Considérant ce mode de calcul, et après délibération, le conseil municipal désigne Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Maire de Saint Clair sur l'Elle pour représenter la commune à la CLETC.

DÉLIBÉRATION 2020 - N°09/02 : SAINT-LÔ AGGLO : INSCRIPTIONS AUX COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Le Président de Saint-Lô Agglo a proposé, lors du conseil communautaire du 10 juillet dernier, la création de 6 commissions

Madame le Maire souhaite que la commune de Saint Clair sur l'Elle puisse être représentée dans toutes les commissions.

Après en avoir échangé, le conseil municipal liste les membres titulaires et suppléants pour chacune des 6 commissions :

COMMISSION	TITULAIRE	SUPPLEANT
Développement économique	Maryline VAUTIER	Yohann GARREAU
Développement durable	Fabienne LENOËL	Raymond GIRARD
Aménagement du territoire	Jean-Marc VARIN	Floriane VISART
Finances et performance	Maryvonne RAIMBEAULT	Fabienne LENOËL
Enfance jeunesse	Maryvonne RAIMBEAULT	
Sport	Laëtitia DUBOSCQ	Stéphane LECHANOINE

DÉLIBÉRATION 2020 - N°09/03 : SAINT-LÔ AGGLO : MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS

Le Conseil communautaire a prescrit la modification n°1 du plan local d'urbanisme de Saint Clair sur l'Elle le 19 juin 2017 afin de simplifier la rédaction du règlement écrit et ainsi faciliter sa compréhension, lever des contraintes inadaptées à la commune et ajuster son contenu aux évolutions récentes en matière de réglementation.

Cette modification a été approuvée par délibération en date du 16 décembre 2019.

Conformément aux principes validés par le conseil communautaire en date du 15 mai 2017, le financement de cette évolution du document d'urbanisme est assuré par le versement, par la commune, d'un fonds de concours plafonné à 50 % du montant de la procédure, soit 3 018.58 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention relative au versement de ce fonds de concours et autorise Madame le Maire à procéder au règlement du fonds de concours

Madame le Maire remercie vivement les services de Saint-Lô Agglo pour le travail effectué sur la modification du règlement du PLU de St Clair sur l'Elle.

DÉLIBÉRATION 2020 - N°09/04 : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) SUITE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2020

Conformément à l'article 1650-1 du code général des Impôts, le Conseil Municipal propose au Directeur des Services Fiscaux une liste de douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants parmi lesquels seront désignés six titulaires et six suppléants.

DÉLIBÉRATION 2020 - N°09/05 : COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE

A l'issue du renouvellement général des conseillers municipaux, il appartient à la commune de St Clair sur l'Elle de mettre en place les commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales (article L.19 et R.7 du code électoral).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Madame Annick JOUFFLINEAU comme membre délégué titulaire à la commission de contrôle des listes électorales

de la commune et Madame Pauline BOSCHER comme membre suppléant à la commission de contrôle des listes électorales de la commune.

La commission de contrôle est également composée d'un délégué de l'administration Monsieur TOURAINE Claude. Madame COMPERE-LOQUET Françoise sera sa suppléante.

Il va être proposé Madame LEPLEY Jeannine en tant que délégué du tribunal.

DÉLIBÉRATION 2020 - N°09/06 : INDEMNITÉS DES ADJOINTS

Après examen par le contrôle de légalité de la délibération n°2020-06/03 du conseil municipal du 4 juin 2020, le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux adjoints en exercice est incomplet. La réglementation prévoit que ce tableau récapitule l'ensemble des indemnités allouées aux adjoints. Par conséquent, Madame le Maire demande au conseil municipal de reprendre le tableau récapitulatif des indemnités allouées aux adjoints comme suit :

<i>Désignation de l' élu</i>	<i>Taux voté en % de l'indice 1027</i>	<i>Majoration d'indemnité de fonction au titre d'ancien chef-lieu de canton</i>
1 ^{er} ADJOINT	10.7	+ 15 %
2 ^{ème} ADJOINT	10.7	+ 15 %
3 ^{ème} ADJOINT	10.7	+ 15 %

LOTISSEMENT COMMUNAL 'BOCAGE DE L'ELLE' : POINT SUR LE DOSSIER

Suite aux résultats négatifs des fouilles archéologiques, les terrains du lotissement sont libérés de toute contrainte.

Un huissier a effectué deux constats d'affichage du panneau d'aménager du lotissement. Un troisième et dernier constat interviendra à l'issue de la période de recours administratif.

DÉLIBÉRATION 2020 - N°09/07 : LOTISSEMENT COMMUNAL 'BOCAGE DE L'ELLE' : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE VIABILISATION

La commission ad'hoc s'est réunie le mardi 4 août 2020 pour attribuer les 3 lots du marché relatif aux travaux de viabilisation du lotissement 'Bocage de l'Elle'.

Lot 1 Terrassements-voirie-assainissement eaux-pluviales et eaux usées

L'entreprise JONES TP a été retenue pour un montant total de 366 153.10 € HT dont :

- 263 564.10 € HT pour la tranche ferme
- 102 589.00 € HT pour la tranche optionnelle n°1.

Lot 2 : eau potable-télécom-éclairage public

Le groupement d'entreprise SORAPÉL/SITPO a été retenu pour un montant total de 136 377.00 € HT dont :

- 91 147.00 € HT pour la tranche ferme
- 45 230.00 € HT pour la tranche optionnelle n°2

Le Conseil Municipal, par 11 voix contre et 2 abstentions ne retient pas l'option n°1 pour ce lot.

Lot 3 : aménagements paysagers

L'entreprise LES PAYSAGES D'ELLE a été retenue pour un montant total de 25 711.33 € HT dont :

- 10 769.05 € HT pour la tranche ferme
- 14 942.28 € HT pour la tranche optionnelle n°1

La signature du marché avec les entreprises retenues a eu lieu lundi 7 septembre à 14h00.
Les travaux devraient débuter vers la mi-octobre.

DÉLIBÉRATION 2020 - N°09/08 : SDEM DE LA MANCHE : GROUPEMENT D'ACHAT ELECTRICITÉ

La loi énergie-climat promulguée le 8 novembre 2019, poursuit le processus de suppression des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'énergies.

La commune peut donc conclure une offre de marché avec un fournisseur d'énergies à compter du 1^{er} janvier 2021 pour la fourniture en électricité (≤ 36 Kva) des points de livraison.

Le conseil municipal est intéressé par la démarche d'achat groupé proposée par le SDEM 50. Il charge Madame le Maire d'établir les fiches de recensement des points de livraison ELECTRICITÉ (≤ 36 Kva) et autorise la signature de la convention d'adhésion au groupement d'achat d'électricité.

LOGEMENTS POUR LES JEUNES : POINT SUR LE DOSSIER

Les trois logements au-dessus de la Poste sont occupés.

PROJET D'UN ESPACE FRANCE-SERVICES

Les pouvoirs publics, Monsieur le Président de la République, ont la volonté de renforcer le service public de proximité en milieu rural.

Pour cela, les Maisons France Service ont été créées en 2019.

10 organismes sociaux ou publics sont partenaires des France services (CAF, CPAM, MSA, Carsat, Pôle Emploi, ministère de la justice, de l'intérieur, des finances, la Poste, les retraites complémentaires).

La MSA des côtes normandes est missionnée par l'Etat pour répondre à cet objectif.

Celle-ci a sollicité la commune d'après les critères suivants : ruralité, communes avoisinantes, frontière limitrophe avec le Calvados, présence d'un visio-accueil,...)

Madame le Maire et Maryline VAUTIER ont rencontré M. DEROUET de la MSA, Mme DAOUDAL (sous-directrice de la MSA) et M. TARTEAUT du Conseil Départemental pour un projet d'espace France-Service à St Clair sur l'Elle.

Madame le Maire explique les conditions humaines, matérielles et financières nécessaires.

La commission « vie économique » va approfondir ce dossier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Campagne départementale des villes et villages fleuris :

Compte tenu du contexte actuel, la campagne départementale des villes et villages fleuris n'aura pas lieu en 2020. La commune de St Clair sur l'Elle remercie vivement les bénévoles pour l'arrosage et l'entretien des fleurs.

- Travaux :

○ Mur de clôture de la Poste :

L'entreprise Mouton a été mandatée pour refaire les joints du mur de clôture de la Poste pour un rendu similaire au bâtiment. Le devis s'élève à 2 214.75 € HT soit 2 657.70 € TTC.

○ Chauffage presbytère :

Mr Thomine Laurent a été mandaté pour la remise en état du chauffage central du presbytère dans la partie occupée par la paroisse. Le devis s'élève à 1 947.00 € HT soit 2 141.70 € TTC.

○ Parvis de la mairie :

Un contact a été rétabli entre la commune de St Clair sur l'Elle, l'architecte et l'entreprise

attributaire du lot 1 des travaux de mise en accessibilité de la mairie en charge de la réalisation du parvis.

Il a été constaté dès le début des malfaçons dans la réalisation du parvis de la mairie. La commune de St Clair et l'entreprise attributaire du lot 1 des travaux de mise en accessibilité vont demander séparément une expertise.

Le coût d'intervention d'un expert est d'environ 1 000 €. Le Conseil Municipal donne un avis favorable. Un contact va être repris avec l'architecte pour organiser cette expertise contradictoire.

- Terrain multisports :

Le pare-ballons, pris en charge par la commune, côté logements HLM a été posé.

Celui prévu côté route doit être installé courant septembre dans le cadre du marché de Saint-Lô Agglo.

- Eclairage de l'église :

Serge ANFRAY indique que l'éclairage à l'intérieur de l'église a été refait.

- Audit énergétique de la Maison des Associations :

Saint-Lô Agglo demande aux collectivités d'inscrire des audits énergétiques sur les bâtiments communaux. Madame le Maire propose d'inscrire la maison des associations où il est nécessaire de réaliser des économies d'énergies.

Madame le Maire indique également que la maison des associations va faire l'objet d'une visite de sécurité en octobre.

- Associations :

- Association des Cheveux blancs : Repas annuel :

Madame Anne-Marie RABEC remplace Madame Françoise LOQUET à la présidence de l'association des Cheveux Blancs. Compte-tenu du contexte actuel et pour des raisons évidentes de sécurité de tous, l'association a décidé d'annuler le repas de cette année.

- Union des Commerçants et Artisans de St Clair sur l'Elle :

Madame Sandrine LELIEVRE, gérante du bar-tabac 'Le Kimzo' remplace Madame Patricia BELLAMY à la présidence de l'association UCA.

- Handball Club de l'Elle :

Monsieur Mathieu FRISCH succède à Monsieur Arnaud LANIESSE à la présidence du Handball Club de l'Elle

- Don du sang :

La prochaine collecte de don du sang est fixée au jeudi 24 septembre de 15h à 19h à la maison des associations. Il est conseillé de prendre rendez-vous.

- Groupe scolaire 'Coccin'Elle' :

La rentrée s'est déroulée normalement avec 236 élèves comptabilisés.

Monsieur le Préfet de la Manche et des membres de l'éducation nationale sont venus au groupe scolaire le jour de la rentrée pour faire le point avec les enseignants sur ce 1^{er} jour de classe dans le contexte de la crise sanitaire.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés. Madame le Maire a décidé de clore la séance.